

Audi conférence DDFiP 18 avec OS (organisations syndicales) du 07-01-2022

SITUATION SANITAIRE:

9 cas covid, 6 cas contacts non à risque et une A.A. covid pour garde d'enfant.

Au national, l'audio du 6 janvier avec le DG (Directeur Général) indiquait 3000 cas covid.

Bien sur , nous souhaitons à tous les collègues un prompt rétablissement.

Les gestes barrières restent plus que jamais d'actualité.

- Port du masque :

A la DGFIP le port du masque FFP2 est dédié aux personnes en fragilité sur avis du MDP (médecin de prévention)

Bien que certains accueils soient dotés de protections en plexis glace, la DDFiP va tout de même effectuer une commande de précaution en cas de besoin.

- lavage des mains :

L'utilisation du gel hydroalcoolique est toujours recommandé.

Vos représentants **FO DGFIP 18** sont revenus sur un mail de la direction qui indiquait que la baisse de consommation de masques et gel faisait ressortir une baisse de l'application des mesures barrières.

Nous avons précisé qu'une partie des agents utilisaient parfois leurs masques personnels ainsi que leur gel (petite bouteille portable) ou simplement utilisaient le savon des toilettes pour le lavage de mains .

Il aurait fallu en tenir compte plutôt que de faire un tel raccourci.

On peut d'ailleurs constater que les gestes barrières et mesures sanitaires sont bien respectés.

Le directeur nous précise qu'il n'y a pas de prévisions sur une augmentation du nombre d'heures de ménages comme lors de la première vague.

TÉLÉTRAVAIL :

Le taux de télétravailleurs est de 28 % dans le CHER, 35 % à l'inter-région et de 37 % au national.

Le directeur rappelle que les agents sont fortement invité à faire 3 jours de télétravail par semaine et qu'il serait souhaitable que ceux qui le pratiquaient lors du dernier confinement puissent de nouveau s'y remettre.

Il faudrait que l'on arrive à un « taux correct »

Sur la dotation de matériel :

236 PC portables sont en dotation aux agents et une dotation complémentaire est arrivée.

160 téléphones portables distribués.

Le directeur nous indique que les chiffres du télétravail peuvent évoluer car les stats sont extraites de Sirhius et que certain n'enregistrent pas les jours télétravaillés.

Pour **FO DGFIP 18** le sanitaire reste une priorité, mais notre vision de la situation n'est pas la course pour avoir un taux correct de télétravail.

FO DGFIP 18 rappelle que le télétravail reste quand même une demande volontaire de l'agent et que l'on ne doit pas l'y obliger.

Pour celles et ceux qui ont choisi de faire du télétravail, bien que la direction pense que l'on peut télétravailler sans téléphone portable, vos représentants **FO DGFIP 18** rappellent que ce n'est pas l'avis des agents.

Nous demandons qu'un point soit effectué sur les dotations afin de palier aux manques car il n'est pas normal que les agents utilisent leurs téléphones portables personnels.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou d'éventuels problèmes rencontrés sur le sujet du télétravail.

FO DGFIP 18 est revenu sur un sujet autre que le télétravail.

En fin d'année il a été donnée la possibilité de sortir à partir de 15h le 24 et le 31 décembre.

Si ça ne pose pas de problème pour les télétravailleurs qui en ont bénéficié, pour les agents en présentiel, qui ont badgé à 15h, ils doivent rattraper l'heure.

FO DGFIP 18 a demandé au Directeur de préciser aux chefs de service d'ajouter dans l'application SIRHIUS 1h pour les agents en présentiel qui ont bénéficié de chacune de ces sorties anticipées.

CRÉDIT D'IMPÔT 66%

J'AI CHOISI FO DGFIP

ADHÉRER, c'est s'informer

ADHÉRER, c'est participer

ADHÉRER, c'est déjà AGIR

